

Ces chiffres prouvent bien clairement qu'au cas où le marché monétaire deviendrait plus abondant et l'intérêt payé par les banques moins élevé, il n'y a pas lieu de craindre que la province perde quelque chose à l'administration de ces dépôts.

Quant au compte des intérêts, la chambre pourra mieux décider ce que nous devons faire de ce revenu lorsque, dans un an ou deux, nous pourrons le calculer avec certitude. En attendant, nous mettons le revenu provenant de ces intérêts au crédit de la Province.

Il me faut aussi donner quelques explications sur les

MANDATS SPÉCIAUX,

Les raisons pour lesquelles nous avons émis les principaux de ces mandats, qui ont autorisé le gouvernement, en cas d'urgence, à dépenser des deniers publics sans avoir obtenu pour cela le consentement direct de la chambre.

Relativement à la dépense encourue pour le Palais de Justice de Québec et couverte par un de ces mandats spéciaux, je n'ai guère besoin d'observer qu'après l'incendie de cette bâtisse, il nous était impossible de ne pas trouver immédiatement un local pour tenir les diverses cours de ce district sous le plus court délai.

Sur la demande que nous lui en avons faite, le gouvernement fédéral nous a permis d'employer temporairement l'Hôpital Militaire comme palais de justice. Nous ne pouvions pas trouver d'autres édifices. L'examen que nous avons fait faire de cet hôpital nous a démontré qu'il fallait faire beaucoup de réparations à ces édifices pour les rendre propres aux fins auxquelles nous les destinions, sans compter les dépenses nécessaires pour meubler les salles d'audience et les bureaux des employés. Comme la chambre n'avait voté aucun crédit pour cela, force fut au gouvernement d'autoriser le Bureau du Trésor à fournir les deniers requis pour confectionner ces travaux et acheter l'ameublement.

Cette autorisation m'a été donnée, et je dois avouer que les frais de ces réparations se sont élevées à un montant plus considérable que je l'avais anticipé. Cela se conçoit facilement. Il fallait préparer ces édifices le plus promptement possible; d'un autre côté, à raison de la nature de ces ouvrages, il était impossible de les faire exécuter par contrat, et bien qu'ils aient été exécutés avec soin sous la surveillance du Bureau des Travaux Publics, les dépenses encourues ont excédé la somme à laquelle on les avait d'abord estimées.